



Objet : Des négociations salariales triennales Fonction publique 2009 - 2011...une copie à revoir par le Ministre !

Ouvert le 23 juin 2008, le nouveau cycle de négociations salariales devrait être bouclé pour le 3 juillet prochain. Vitesse et précipitation sont toujours au rendez-vous !

Au moment où les experts de l'Insee prévoient une inflation à environ 3 % pour l'année 2008, ce n'est qu'une augmentation de + 0,5 % au 1^{er} juillet 2009 et + 0,3 % au 1.10.2009 (mesure exceptionnelle compte tenu de la hausse des prix) que le gouvernement prévoit d'octroyer aux fonctionnaires. Solidaires a été la seule organisation syndicale à rappeler au ministre que les fonctionnaires pouvaient afficher, depuis 2000, une perte de 9 % de pouvoir d'achat.

La GIPA⁽¹⁾ pourrait également, à titre exceptionnel et pour tenir compte de l'inflation 2008, faire l'objet d'une mesure d'ajustement pour 2008.

Solidaires a demandé au Ministre de la Fonction publique de revoir sa copie, ses propositions étant inacceptables, et de repousser la conclusion de cette négociation après le 3 juillet.

Une autre série de mesures est prévue : revalorisation des IK au 1.08.2008 (mais de combien ?), un assouplissement des conditions de remboursement des frais de transport hors Île-de-France, une aide aux agents utilisant leur véhicule personnel (trajet domicile travail) à défaut de transports en commun, etc.

Les négociations se poursuivent ... à suivre.

Communiqué Solidaires Fonctions publiques - Orientations salariales 2009 – 2011 : Quelques mesurette à confirmer et ... trois ans de galère ! [\[Lire le communiqué de Solidaires FP\]](#)

Par ailleurs, suite au relèvement du SMIC en date du 1^{er} juillet, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a présenté, au conseil des ministres du 25 juin, un décret portant attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'État, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Cette mesure permet une augmentation des traitements les plus bas en ajustant le montant du minimum de traitement de la fonction publique au nouveau montant du SMIC au 1^{er} juillet 2008.

Le traitement brut minimum de la fonction publique est ainsi porté à l'indice majoré 290, soit 1321,51 € mensuels.

(1) Revoilà la GIPA ! (Brève parue dans l'Unité n°906 du 24 juin 2008)

Bercy n'aura vraiment rien négligé pour tenter de décourager les éventuels grévistes et c'est le 9 juin, à la veille de la journée d'action, qu'un communiqué a expliqué les modalités de mise en oeuvre de la «garantie individuelle de pouvoir d'achat» prévue dans les «accords» du 21 février.

Tous les agents des trois fonctions publiques vont voir leur situation financière individuelle évaluée sur la période

2003-2007 et ceux dont le traitement aura progressé moins vite que l'inflation (estimée chichement à + 6,8%) percevront une indemnité versée au second semestre 2008 (sans plus de précision pour l'instant). Le ministère a beaucoup insisté sur la portée de la mesure, parlant d'un montant significatif pour de nombreux agents. «50% des bénéficiaires pourraient recevoir un montant supérieur à 700€ d'après les estimations».

Oui, mais combien y aura-t-il de bénéficiaires ? ...

Le chiffre de 17% de l'effectif, avancé en février, n'a pas été repris par le communiqué de juin !

Par ailleurs, le dispositif risque de manquer cruellement de «dimension sociale», les plus gros «gagnants» se situant dans les meilleures zones indiciaires.